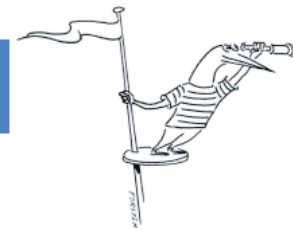


# Le Grenelle de l'Estuaire

*"Faire de notre estuaire un modèle de développement durable."*



## Atelier n°3 du Grenelle de l'Estuaire SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

### PLÉNIÈRE DE SYNTHÈSE

Compte-rendu synthétique (réalisé à partir des enregistrements son) de la réunion plénière de synthèse de l'atelier 3 du Grenelle de l'Estuaire le 12 mai, au Havre.

La réunion a rassemblé **40 participants**, sous la présidence de **Bertrand Girardin**, vice-président de la communauté de communes et maire de Saint-Romain de Colbosc.

**Bertrand Girardin**, président de l'atelier, et **Jean-Pierre HULOT**, régulateur des débats, rappellent les axes principaux retenus au cours des travaux des trois sous-groupes (enjeux comportementaux, enjeux environnementaux et enjeux d'anticipation). Ils insistent sur l'objectif de la réunion, qui est d'aboutir à des propositions concrètes.

#### 1. LES ENJEUX COMPORTEMENTAUX

**Jean-Pierre HULOT** présente une diapositive qui résume les conclusions du sous-groupe « enjeux comportementaux » :

- **Un axe directeur : le programme d'éducation à la santé.**
- L'individualisation du conseil.
- Le préalable de l'accessibilité : chaîne alimentaire durable ; offre de soins.
- La résolution des contradictions : comportements collectifs, cohérence des messages.

Il ouvre le débat sur ces premiers thèmes de synthèse.

##### 1.1. La personnalisation de la santé

Le docteur **Jean-Luc VERET**, médecin de santé publique et président de l'association *Émergence*, insiste sur la notion de personnalisation de la santé, et la nécessité d'adapter les messages de prévention à un public collectif ou individuel.

**L'éducation « pour la santé »** est le développement de la capacité de la population à se construire elle-même une qualité de vie et une santé.

Dans l'optique de la concrétisation du projet, **Jean-Luc VERET** souligne également l'importance de la création d'un comité de pilotage et d'un comité d'éthique.

Il propose une réflexion en quatre volets, qui comprend :

- la formation à l'éducation pour la santé de professionnels de la santé et de l'éducation ;
- le développement de formations complémentaires dans le domaine de la prévention et de la pédagogie ;
- la création de centres de ressource, et d'antennes départementales ou locales, organisées en réseau pour ces professionnels ;
- une concertation avec les institutions qui gèrent la politique de la santé.

**Jacky MAILLARD**, médecin généraliste et membre de la Commission Santé - Environnement de l'Union régionale des médecins libéraux de Haute Normandie, insiste sur **l'importance de la famille en tant que structure vers laquelle des actions peuvent être menées.**

**Sylvie BARBIER**, Écologie pour le Havre, évoque des actions à réaliser sur **les lieux de travail.**

## 1.2. La chaîne alimentaire durable

**Jean-Pierre HULOT** évoque l'offre de soins et, surtout, la chaîne alimentaire durable.

**Frédéric PRONIEWSKI**, directeur général adjoint des services, directeur du développement durable et des services à la population de la CODAH, poursuit le débat sur la question de la chaîne alimentaire durable, en soulignant l'importance :

- **d'accompagner les producteurs pour développer l'agriculture biologique ;**
- **de préconiser l'usage des produits biologiques dans la restauration collective ;**
- **de réaliser un travail pédagogique ;**
- **d'organiser le tri et le compostage des déchets.**

Pour favoriser l'accès d'une plus grande partie de la population à l'alimentation biologique, **Jean-Pierre HULOT** propose la **création d'une association** de consommateurs pour **la vente directe** du producteur au consommateur.

**Laurent LESCEVE**, Hybrid Energies, doctorant en énergies renouvelables, **présente un projet d'éco-domaine** à Saint-Pierre-Azif, dans le nord du Pays d'Auge, qui comprend, entre autres choses, la fertilisation de déchets et la mise en place d'une pépinière biologique, la culture de la spiruline, micro-algue alimentaire aux nombreuses vertus, en particulier préventives.

**Jean-Luc SALADIN**, médecin et conseiller municipal du Havre, rappelle la capacité des **jardins de proximité à produire les aliments nécessaires à l'alimentation des familles**, solution qui permettrait une diminution de la production des gaz à effet de serre, qui sont une des conséquences directes du fonctionnement de la chaîne agro-alimentaire.

## 1.3. Les messages publicitaires et leurs conséquences

**Jean-Pierre HULOT** pose la question de la **cohérence des messages** transmis au public.

Comment exercer une vigilance et un contrôle sur les responsables de ces messages ? En effet, la pression exercée par les messages publicitaires rend les individus moins libres.

**Il serait souhaitable que la collectivité citoyenne soit consultée sur ces messages, en particulier grâce au poids des milieux associatifs et du Bureau de Vérification de la Publicité.**

**Yves GAIGNOUX**, médecin, évoque le paradoxe qui existe entre les messages en eux-mêmes et leur mise en pratique, avec pour conséquence une société à deux niveaux.

**Sylvie BARBIER**, voudrait que l'on retienne aussi de l'atelier 3 **des problèmes sociétaux et organisationnels, comme celui des rythmes scolaires et de la raréfaction des subventions** pour engager des actions en faveur de l'éducation pour la santé.

**Jean-Luc VERET** revient sur les conséquences néfastes de la publicité, surtout sur les enfants.

La différence doit être davantage marquée entre la publicité et l'éducation, la responsabilité et la publicité.

## II. LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

### 2.1. L'eau

Jean-Pierre HULOT présente une seconde diapositive pour synthétiser les conclusions du sous-groupe « enjeux environnementaux » sur le thème de l'eau :

- **Un axe directeur : atteindre (anticiper ?) les objectifs de la DCE, avec les propositions qui en découlent :**
- sécuriser les captages d'ici 2010 ;
  - prescrire les SAGE là où ils n'existent pas encore ;
  - installer des commissions locales de l'eau avant fin 2009 ;
  - adopter une charte de l'eau ;
  - engager une opération « zéro pesticides ».

Les objectifs de la DCE sont de :

- stopper toute dégradation des eaux ;
- parvenir en 2015 au bon état quantitatif et qualitatif des eaux souterraines et côtières ;
- atteindre les objectifs renforcés au niveau des zones humides protégées et notamment des zones de captage.

#### **Est-on en mesure d'atteindre ces objectifs dans les délais prescrits ?**

Yvanine BELLENGER, animatrice du SAGE<sup>1</sup> de la Vallée du Commerce, explique que le SDAGE est en cours de révision et permet d'appliquer les objectifs de la DCE au niveau des bassins - d'où l'utilité de permettre de réaliser ces prescriptions et d'atteindre ces objectifs en fonction des bassins.

**Tout le monde ne pourra pas atteindre le bon état écologique en 2015, mais le but est quand même de réaliser les actions et prendre en compte toutes les prescriptions.**

« Notre SAGE est mis en œuvre depuis 2004, et nous entamons aujourd'hui sa révision pour être en accord avec les objectifs de la DCE. Le SAGE est la clé pour pouvoir mettre en place des mesures appropriées et de façon globale - à la fois le captage, l'assainissement et la préservation des milieux remarquables ».

La CLE est là pour donner des avis, par exemple sur les dossiers Loi sur l'eau qui sont liés à son bassin, sur les projets qui sont liés à ce bassin et pour coordonner les actions. Les maîtres d'ouvrage sont présents à travers la CLE, et c'est à eux de réaliser les actions. Aujourd'hui, les SAGE ont pris un poids supplémentaire avec la nouvelle loi sur l'eau de 2006 : toutes les actions liées à l'eau peuvent être opposables. Le SAGE peut être opposable à la collectivité et aux tiers. Les SCOT ou les PLU, ou tout document d'urbanisme, doivent être conformes, compatibles avec ce document.

Jérôme COUTEAU, écotoxicologue, gérant de TOXEM, estime que si l'on suit la liste des molécules réalisée en 2006 pour atteindre les objectifs fixés en 2026, on se trouvera face à un risque de retards importants sur les polluants émergents (**1500 nouvelles molécules apparaissent dans l'environnement tous les ans**).

#### **Existe-t-il une initiative régionale dans ce domaine qui introduirait d'autres critères ?**

Selon Yvanine BELLENGER, le SAGE est plus ouvert que le SDAGE : **on peut ajouter des molécules** qui ne sont pas incluses dans la DCE et qui ont une importance au niveau du bassin.

Frédéric PRONIEWSKI présente un projet qui implique **une nouvelle méthode de gestion des espaces naturels en éliminant tout pesticide**. Cette opération nécessite de nouvelles approches techniques et la création de nouveaux marchés d'achats de produits de maintenance et de gestion. Son intérêt repose dans la protection de l'environnement et de la santé des professionnels. **Il pourrait être envisagé dans le cadre des collectivités, mais on pourrait également l'étendre à l'ensemble des propriétaires d'espaces verts**. Il s'agira aussi de convaincre un certain nombre d'entreprises et d'opérateurs privés qui ont des espaces verts en gestion.

---

<sup>1</sup> - SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : document qui fait un état des lieux des masses d'eau souterraines, des masses d'eau superficielles, et qui, permettant d'observer concrètement l'état des lieux existant, donne des prescriptions, fixe des objectifs à atteindre et des actions à mettre en place pour pouvoir les réaliser. C'est la commission locale de l'eau qui suit le SAGE, qui est un organe qui donne des orientations, mais n'est en aucun cas maître d'ouvrage.

- SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : schéma directeur au niveau du bassin Seine-Aval. Il en existe six en France.

**Nicolas BOUTIN**, kinésithérapeute, évoque la **sensibilisation** du public : il faudra démontrer que l'utilisation d'un certain nombre de produits entraîne une dégradation à la source et, en conséquence, bien que l'eau soit ensuite potable, un surcoût au niveau des collectivités.

**Laurent LESCEVE** approuve cette démarche dans le cadre de la gestion des espaces verts, mais fait également remarquer qu'il serait intéressant de **l'étendre au domaine de l'agriculture**, en opérant dans un premier temps une protection des zones de captage, pour vraiment créer des îlots autour de ces zones et **les sécuriser, en définissant des secteurs réservés à l'agriculture biologique**. Cela limiterait l'utilisation des engrais et des pesticides dans ces zones, d'où la nécessité de trouver une solution transversale.

**Nicolas BOUTIN** fait remarquer que cette opération est **bien plus aisée à exécuter pour des gestionnaires d'espaces naturels qui n'ont pas de contrainte de productivité**. Il leur est plus facile de faire une gestion différenciée et d'éviter les pesticides et les insecticides, donc de protéger les masses d'eau et d'améliorer la biodiversité. Mais en faisant preuve d'un comportement exemplaire et en montrant que l'on peut obtenir des résultats satisfaisants, il est possible d'influencer les autres acteurs.

**Bénédicte MULLER**, Chef du Pôle Coordination des Contrôles à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - DRAAF, évoque **l'initiative mise en place en Basse-Normandie par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles**.

Elle consiste en l'adoption d'une **charte des communes sur l'entretien des espaces verts**.

C'est une charte à trois niveaux :

- respect de la réglementation actuelle ;
- révision des pratiques pour diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- arrêt de l'utilisation des pesticides.

## 2.2. L'air

**Jean-Pierre HULOT** présente deux autres diapositives sur le thème de l'air :

**Un axe directeur : le programme « Air Normand », développer les outils de diagnostic.**

Mutualiser les bonnes pratiques industrielles.

Promouvoir les « transports doux ».

Généraliser les PDE « collectifs ».

**De façon plus générale : intégrer les problématiques.**

Généraliser les études d'évaluation des risques sanitaires (ex : Port Jérôme).

Avoir une vision globale : air, climat, air intérieur, etc.

Formaliser les responsabilités : au niveau des collectivités, des organisations, etc.

**Véronique DELMAS** a présenté au cours d'une réunion du Grenelle de l'Estuaire **un programme d'action qui couvre le territoire de l'Estuaire** et a semblé convenir au groupe de travail, avec pour seule réserve la possibilité d'un point supplémentaire à aborder : **le développement des outils de diagnostic**.

Les participants ont évoqué **la mutualisation des bonnes pratiques industrielles**, à l'exemple du programme *Picasso* de Total.

Un autre point cité par le groupe a été la **promotion des « transports doux »** : un mode de transports partiellement à motricité humaine, dont le Grenelle de l'Estuaire pourrait être un lieu d'expérimentation emblématique.

Le groupe de travail a également suggéré **la généralisation des plans de déplacement des entreprises** sur un mode collectif et par zone, la mutualisation des zones.

Pour **Jacky MAILLARD**, il faut mettre au centre des débats **l'extrême nocivité des micro-particules** provenant des véhicules diesel, qui représentent plus de la moitié de la pollution en micro-particules. En effet, un moteur diesel émet 30 à 100 fois plus de particules qu'un moteur à essence et des études multiples montrent qu'en diminuant la concentration en microparticules on peut obtenir une véritable amélioration sur le plan de la santé.

**Il suggère donc que la pollution acido-microparticulaire soit placée au centre du débat, ou que la présentation de ce programme soit au moins placée plus haut dans l'agenda des travaux à venir**

**Bernard LEBOURG**, Infirmier libéral, membre du conseil de développement de la CODAH, pense que le véritable problème est de **diminuer les émissions de particules, et non pas de refaire des mesures**. Les études montrent la corrélation entre les microparticules et les problèmes de santé, mais quelle est la **solution à appliquer à présent** ?

**Sylvie BARBIER** ajoute que parmi les acteurs qui contribuent à une dégradation de la qualité de l'air, **il ne faut pas oublier les PME et la sous-traitance** qui, par ignorance ou du fait de contraintes économiques, d'une part ne respectent pas toujours les réglementations et, d'autre part, sont amenées à utiliser des procédés qui influent sur la santé à divers titres – l'état de l'air respiré, mais aussi les conditions de travail. Dans certains cas, les processus utilisés provoquent de réels problèmes musculaires, par exemple.

**Que faire au niveau de l'éducation et de l'incitation ? Faudrait-il s'appuyer sur une charte, une loi opposable ? Quel réel moyen pour que les réglementations soient vraiment appliquées ?**

Une partie de la réponse se trouve dans la **mutualisation des pratiques industrielles**, et quant au facteur d'obligation, on doit se tourner vers élus.

**Jean-Luc SALADIN** propose, dans le cas des microparticules, de transposer en France les plans qui existent déjà en Allemagne depuis un certain temps et d'utiliser les innovations scientifiques. Il rappelle qu'on observe, chez une personne exposée à des niveaux de particules analogues à ceux qu'on trouve dans les villes, **des effets neuropsychologiques et des dysfonctionnements du cerveau** et que ce problème est certainement la cause d'une partie des problèmes comportementaux et d'apprentissage observés dans les écoles.

**Jean-Luc VERET** constate qu'aujourd'hui **beaucoup de gens consomment et achètent des ioniseurs négatifs**, qui ont effectivement cette fonction de piéger les particules. Il propose de mettre en place le même genre de systèmes dans les lieux publics, les collectivités, les voitures, les lieux industriels, etc., afin de neutraliser les particules de carbone et la multiplication des microbes véhiculés par l'air qu'elles entraînent.

**Olivier LAGNEAUX**, chef de l'unité territoriale du Havre de la DREAL de Haute Normandie (ancienne DRIRE), précise que bien qu'on se réfère habituellement surtout aux grandes entreprises pour la pollution par émissions et pour présenter des exemples significatifs, **il ne faut pas non plus nier qu'une énorme pollution diffuse vient également des petits artisans et des petites entreprises, sur lesquels l'administration a très peu de moyens de contrôle**. Il souligne que la DREAL intervient dans la mesure de ses moyens quand des plaintes sont déposées, mais que tout ne relève pas non plus de l'administration et que d'autres actions peuvent être menées par d'autres acteurs.

**Jean-Luc SALADIN** repose le **problème du CO<sub>2</sub> dans les écoles**, de la pollution et de la chaleur générées dans les classes. Il propose l'installation de systèmes de ventilation à double flux qui auraient l'avantage d'abaisser les besoins énergétiques.

**Sylvie BARBIER** note une contradiction entre l'effet bénéfique qu'aurait une aération régulière des classes et les réglementations récentes qui rendent impossible d'aérer vraiment, au nom d'impératifs de sécurité - ceci n'étant qu'un exemple parmi d'autres. Sur un autre sujet, parmi les incitations à proposer, **les municipalités, les divers intervenants qui passent des marchés, pourraient leur adjoindre un volet d'éco-conditionnalité**, en particulier pour les petites entreprises. Bien que le cahier des charges ne soit pas facile à établir, cela aurait aussi sûrement un effet pédagogique.

**Jean-Luc VERET** propose de classer les idées et de séparer les questions entre :

- **l'air vicié** : il s'agit de l'air dégradé par la respiration biologique des être vivants, comme dans l'exemple précédemment cité des écoles, problème directement lié à celui des économies d'énergie et du gaspillage, dont la meilleure solution reste l'installation de ventilations à double flux ;
- **l'air pollué** : il s'agit de la pollution chimique, qu'il faut diminuer en faisant appel à des process modernes et en changeant les habitudes et les produits utilisés pour des raisons surtout économiques, comme les revêtements de sol, les colles, les solvants dans les peintures etc. On sait maintenant fabriquer des produits non polluants, même si leur coût est légèrement plus élevé.

**Laurent LESCEVE** ajoute qu'il ne faut pas oublier le **méthane**, dont on parle moins en général, et qui est trois fois plus impactant pour les gaz à effet de serre que le CO<sub>2</sub> à cause de sa durée de vie. L'une des solutions serait la **méthanisation** qui permet de récupérer à partir des déchets, même ménagers, le méthane, pour le valoriser en faisant de l'électricité renouvelable. Le tarif de rachat est très faible aujourd'hui. Cette idée pourrait être soutenue au moins localement, sinon au niveau national.

### 2.3. Questions d'ordre général

**Jean-Pierre HULOT** préconise un **décloisonnement** des actions, afin d'essayer de prendre en compte les aspects multidimensionnels des problèmes environnementaux qui sont posés.

On pourrait aussi **multiplier les études d'évaluation des risques sanitaires**, afin d'avoir une vision globale et de ne pas segmenter les approches.

Enfin, il faudrait formaliser et **mettre en réseau un certain nombre d'acteurs et de responsabilités, en identifiant les correspondants ou les responsables santé-environnement, pour que des interlocuteurs soient clairement désignés**, que ce soit dans les collectivités ou les entreprises...

**Jean-Luc SALADIN**, en s'appuyant sur les interventions de **Jérôme COUTEAU**, propose une méthode qui permettrait de trancher le nœud gordien de l'impact environnemental. **Une méthode globale qui permettrait, sans analyser en détails les origines des troubles observés, « d'avoir une idée des effets de la soupe environnementale dans laquelle nous vivons d'une manière globale ».**

Pour **Jérôme COUTEAU**, l'étude d'évaluation des risques sanitaires réalisée à Port-Jérôme n'est **pas suffisante pour une évaluation des risques sanitaires sur les populations humaines**, parce qu'on a fait des suivis d'analyses physico-chimiques de molécules qui sont rejetées dans l'environnement, ce qui ne permet pas une évaluation complète des dangers, et encore moins des risques.

Le Dr **Jérôme CLEMENT** précise que cette étude d'évaluation a pris un certain temps à être réalisée, qu'il faudra choisir les éléments qui seront pris en compte parmi un très grand nombre de données, qu'elle représente donc un travail très important, et qu'il faudra également prendre en compte le rôle de l'alimentation. Il est vrai que cette évaluation ne prend en compte que certaines molécules, mais ce sont aujourd'hui les plus importantes.

**Olivier LAGNEAUX** insiste sur l'étendue du travail réalisé dans le cadre de l'étude de Port-Jérôme et souligne la masse de travail que représenterait une telle étude à l'échelle du Havre. Il ne faut pas en attendre de résultats immédiats.

**Jean-Pierre HULOT** conclut que la formule appropriée serait de dire que « **à partir de l'expérience de Port-Jérôme, on devrait faire l'effort de développer et d'améliorer la méthodologie de ce type d'approches** ».

**Yves GAINOUX**, au nom du principe de précaution, pose la question d'une **meilleure connaissance de la biodégradabilité des produits chimiques**. Les producteurs devraient prendre la responsabilité de donner des réponses aux collectivités, que ce soit dans le cas des molécules chimiques générées par l'industrie ou par la médecine, car le public manque généralement de renseignements à ce sujet.

Il ajoute qu'il ne faut pas oublier l'accumulation dans les tissus de polluants, comme les dioxines, qui s'accumulent dans les tissus gras du corps humain et peuvent provoquer par exemple des cancers qui ne sont pas facile à mesurer mais constituent une réalité qui devrait être mieux connue.

**Jacky MAILLARD** revient sur le concept de xenobiotique, qui signifie fabriquer des molécules qui n'existent pas dans le vivant, les systèmes enzymatiques n'étant donc pas en mesure d'éliminer ces substances.

### III. LES ENJEUX D'ANTICIPATION

#### **Un axe directeur : un centre d'anticipation, de coordination, d'impulsion.**

Des missions identifiées : collecte et exploitation de données et d'études, promotion d'approches innovantes, définition de priorités, alerte, conseil, animation opérationnelle, transparence et mise à disposition de travaux.

Mise en place :

Qui ? Quels porteurs du projet (quelle représentativité) ?

Comment (recensement et identification du réseau, sources, opérations) ?

Quand (installation des porteurs du projet, élaboration du plan d'action, lancement du centre, etc.) ?

L'axe directeur retenu ici est la mise en place d'un « **centre d'anticipation, de coordination et d'impulsion** » (dénomination provisoire). L'objectif n'est pas de créer une organisation supplémentaire, mais bien un **système d'approche de ces problèmes et de ces anticipations, des directives à donner à travers une structure en réseau.**

Dans le contexte de ces missions, il existe un consensus relatif sur l'idée que ce centre aurait pour objectif :

- d'exploiter à la fois des données et des études ;
- de faire la promotion d'une l'approche innovante, en proposant des méthodologies qui sortent de ce qu'on imagine déjà devoir rechercher ;
- de définir des priorités ;
- d'avoir une fonction d'alerte, de conseil et d'animation opérationnelle, c'est-à-dire d'utiliser des structures qui existent déjà.

Enfin, **la transparence et la mise à disposition des travaux** sur lesquels ce centre serait axé et travaillerait, devra être assurée, en contraste avec l'ancien état des choses où ces travaux étaient difficilement accessibles, ou tout du moins difficilement compréhensibles. Cependant, se pose la question de la méfiance que peuvent susciter des actions de simplification et de vulgarisation, ce qui laisse de nombreux paradoxes et contradictions à résoudre. La solution serait sans doute de recourir une fois de plus à **l'intervention d'un comité d'éthique**, qui permettrait une garantie de la qualité de la vulgarisation des documents.

#### **Les points principaux abordés ont été :**

- les conditions de la mise en place d'une organisation de ce type ;
- les porteurs de projet et encore ici la nécessité d'un comité de pilotage qui cernerait de manière plus précise cette structure, son mode de fonctionnement, son « business plan » ;
- la façon dont un tel organe pourrait se développer, le recensement du réseau en question et l'identification d'un réseau source, opérationnel, avec soit des structures décisionnelles soit des structures ad hoc qui viendront compléter le dispositif ;
- le « problème du quand » : quand installer les porteurs de projet, et avec quelle représentativité ? Pour être représentatif, faut-il qu'il y ait les cinq collègues, les cinq pays, ou cela déboucherait-il sur une structure trop compliquée ? Faut-il se contenter de déterminer une série d'experts au sein de groupes comme celui-ci ? L'horizon donné doit-il être « quand lancera-t-on ce centre » ?

**Sylvie BARBIER** pose la question de la **manière dont on peut envisager la mise en place d'une structure qui procéderait à des essais, l'étude d'autres pratiques culturelles sur les différents terrains de l'Estuaire**, aboutissant à la fois à protéger l'eau, régénérer les sols, aller vers une meilleure sécurité alimentaire des espaces urbains en cas de gros problèmes de cheminement, entre autres, et donc relocaliser, en permettant des cultures viables au niveau des sols, du climat, mais aussi la solvabilité des pratiques pour les agriculteurs.

Il faudrait un programme qui se donne d'autres objectifs que ceux qui pour le moment prédominent dans le milieu agricole.

**Jean-Pierre HULOT** ajoute que c'est pour cette raison que, dans l'hypothèse de mise en place d'une telle structure, il est nécessaire de créer un comité de pilotage qui, concrètement, travaillerait sur les missions, les responsabilités des domaines d'intervention, même s'il est encore un peu tôt pour répondre à cette question.

Il insiste sur **l'importance de collecter des études existantes et non de fabriquer des études supplémentaires** et, d'autre part, sur la fonction de diffusion du savoir qui serait accumulé au niveau de cette structure de coordination et d'impulsion au niveau de l'action, en sachant que l'action de terrain sera exercée par des gens qui ont l'autorité pour le faire - et encore faudra-t-il peut-être les « nourrir ». Et puis, il y aura un certain nombre de cas où ce sera en se tournant vers le milieu associatif, vers les élus, vers la collectivité, les entreprises. Mais reste toujours entier le problème de la structuration, ce qui ramène encore à l'idée de comité de pilotage et de porteurs de projets, si l'on veut déboucher vers un système opérationnel.

**Jacky MAILLARD** propose de hiérarchiser l'ensemble des propositions et note un point commun : **la communication**, qui permet de toucher le public directement.

**Bernard LEBOURG s'interroge sur le degré de faisabilité des différentes propositions :** en effet, on voit que dans le domaine des enjeux comportementaux, les propositions restent relativement réalisables, parce qu'on évoque surtout les carences éducatives du passé, pour une éducation pour la santé qui consiste avant tout à coordonner des actions et des structures existantes. Il sera, en revanche, plus difficile d'aboutir concrètement dans les autres domaines, où l'on voit bien qu'il existe des structures administratives, des réglementations à prendre en compte. Quelle est ici la réelle marge d'autonomie des élus à l'échelon local ? **Il faudrait que les élus puissent dire exactement dans quels domaines une action serait réalisable, difficile, ou clairement impossible.**

En ce qui concerne l'éducation pour la santé, par exemple, l'Éducation nationale a un grand rôle à jouer. Pour ce qui est des autres projets, il faudrait que les élus, s'ils ont la réponse, se prononcent.

**Bertrand GIRARDIN** précise que dans le domaine de compétences de l'Éducation nationale, les maires n'ont quasiment aucune capacité de décision. **Pour le reste, la suite du Grenelle de l'Estuaire dépendra de la volonté des élus, plus précisément des cinq collèges, de voir aboutir un projet.**

**Jean-Luc SALADIN** a plusieurs réalisations concrètes à proposer :

- **un capteur solaire**, facile à réaliser - et il faut noter que la première source d'économie environnementale et énergétique est l'énergie solaire. Sur chaque mètre carré, sous nos latitudes, tombe l'équivalent de 100 litres de fioul par an ; il suffit donc de moissonner (actuellement, il existe un seul constructeur au monde en Allemagne) ;
- **le stockage inter-saisonnier**, « système le plus simple du monde pour se chauffer et faire de l'eau chaude, relié par des capteurs solaires à un réservoir qui stocke pendant l'été la chaleur utilisée l'hiver. Ce système apporte 75% d'économies d'émission de CO<sub>2</sub> » ;
- **le vélomobile**, véhicule qui demande trois fois moins d'énergie pour aller à la même vitesse qu'un vélo ; il n'existe pas encore de fabricant français, l'Estuaire possède tout ce qu'il faut pour le réaliser ;
- le **vélo-vent**, véhicule qui fonctionne avec des tubes dans lesquels on injecte de l'air ;
- **la serpentine**, système d'induction qui permettrait de ne plus avoir de batteries sur les vélos électriques ;
- **un vélo néo-zélandais** suspendu à des rails, qui se comporte comme un véhicule personnel de transport, comme un train qui ne s'arrêterait pas dans les gares.

**Bernard LEBOURG** oppose cependant à ces innovations les comportements humains et la difficulté de changer les habitudes du public.

**Patrick LIONS** pose le **problème des risques majeurs, pour lesquels il existe déjà une structure, l'ORMES, qui a permis l'évolution du système d'alerte, le développement de l'information sur les risques, d'outils de modélisation, et qui a permis de mettre en place avec l'Etat un protocole d'alerte sur l'Estuaire.**

À l'initiative du comité local d'information et de concertation pour les risques technologiques, il a été demandé de mettre en place une commission pour un meilleur plan de communication d'urgence sur la zone industrielle (avec l'appui de la CODAH). **Ne doit-on pas s'interroger sur l'intérêt d'adapter un peu mieux la réponse de l'ORMES, avec plus de cohérence et d'efficacité sur une plus grande partie du territoire, puisque trois Pays de l'Estuaire au moins sont concernés par les risques technologiques ?**

Une proposition possible pourrait être qu'en matière de risques majeurs, notamment technologiques, **l'ORMES soit confirmé et élargi, de manière à couvrir plus efficacement les questions posées au départ par le groupe de travail sur l'évaluation et l'anticipation des risques :** la création d'outils de surveillance, de mécanismes d'alerte et d'urgence, ainsi qu'une politique de prévention.

**Jean-Pierre HULOT** conclut que cette question sera ajoutée à celles qui seront abordées par l'atelier gouvernance. ▲